



Label  
Information  
Jeunesse

## Bureau Information Jeunesse (BIJ)

6 bis avenue de la République

94700 Maisons-Alfort

[info.j@bij-maisons-alfort.com](mailto:info.j@bij-maisons-alfort.com)

Tel : 01.49.77.80.38

Nom/Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

N° Tél : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

# DECHARGE BABY-SITTING

● Le service «Baby-sitting» proposé par le Bureau Information Jeunesse (BIJ) est un service entièrement gratuit de mise en relation entre particuliers recherchant un(e) baby-sitter et, lycéen(ne)s/étudiant(e)s proposant leur service.

● Le BIJ n'est en aucun cas l'employeur de ces jeunes gens, aucun mandat ne le liant à ces derniers ; par conséquent le personnel de la structure n'effectuera aucune sélection parmi les candidatures. Le particulier demeurant l'employeur du jeune qu'il recrute.

● Le particulier-employeur doit procéder à la déclaration du jeune qu'il emploie à son domicile. Ne pas le déclarer, quelque soit le nombre d'heures (même 1h), est ce qu'on appelle du « travail au noir », du travail dissimulé ou encore du travail illégal, et expose les deux parties à des sanctions prévues par la loi.

● Tout litige intervenant entre particuliers et baby-sitters doit être réglé directement entre les deux parties concernées. Le BIJ est déchargé de toute responsabilité en cas de problèmes émergeant entre elles.

● C'est aux particuliers et aux baby-sitters de se mettre d'accord sur les termes du contrat et de s'y tenir, le BIJ n'intervenant dans aucune de ces étapes. Toute autre tâche (ex : ménagères) devra faire l'objet d'une entente préalable avec le/la baby-sitter.

A Maisons-Alfort, le.....,

Je soussigné(e) M.....,  
déclare avoir pris connaissance des conditions citées ci-dessus.

Votre signature, précédée de la mention «lu et approuvé» :

*Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à : [info.j@bij-maisons-alfort.com](mailto:info.j@bij-maisons-alfort.com)*